



Trnsfert res principale et plu-value

Par lilyRose

bonjour, j ai construit sur un terrain de 1990 ma maison principale finie en 2009 pour un coût de 200 000 euros ; je souhaiterai transférer ma résidence fiscale sur une résidence secondaire ; je compte vendre mon ancienne résidence (estimée aujourd'hui à 400 000 euros) en 2026 ; comme elle sera alors une résidence secondaire y aura t il des plus-values mais comment les calculer ?

je vous remercie ;

cordialement

lilyRose

Par yapasdequoi

Bonjour,

La taxe sur la plus value immobilière est expliquée sur ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864

[/url]

Le terrain est exonéré (plus de 30 ans)

par contre la construction est taxable.

Si vous mettez en vente avant de déménager, et que vous vendez dans les mois qui suivent sans avoir mis en location ou hébergé qui que ce soit, vous pourriez être exonéré totalement.

Par lilyRose

merci pour l info